

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00106
Numéro SIREN : 331 876 722
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt 7664

ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : BOULEVARD INDUSTRIEL, 76580 LE TRAIT
331876722 RCS ROUEN

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de ROUEN

Monsieur le Président,

Agissant en qualité de Président de la société ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est BOULEVARD INDUSTRIEL, 76580 LE TRAIT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 331876722 RCS ROUEN,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes consolidés dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Les comptes consolidés 2018 établis pour la première fois ne sont pas finalisés. Les comptes sociaux 2018 feront l'objet d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 26 juin 2019.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à LE TRAIT
Le 20 juin 2019

Le Président



201900 5678



TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

ORDONNANCE

Nous, **Francis GODDEFROY** Vice-Président du tribunal de commerce de Rouen,

assisté de Me Georges CLERC, greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS dont le siège social est situé à LE TRAIT (76580) boulevard industriel (RCS Rouen 331 876 722),

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui devra se tenir au plus tard le 31 octobre 2019 .

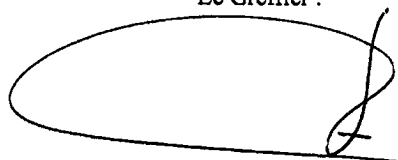
Liquidons les dépens à la somme de 33,20 €.

Fait à ROUEN, le 4 juillet 2019.

Le Président :



Le Greffier :



R/2019/2138

